

RÈGLEMENT

MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS

Sources connexes : ABA, ABA-RB, BBB, CNA-RB, CND, CND-RA, COB-RA, GCA-RA

Bureau responsable : Deputy Superintendent of School Support and Improvement

Fournisseurs évoluant dans l'enceinte d'un établissement scolaire ou à proximité

I. OBJECTIF

Établir des procédures pour répondre aux activités de vente non autorisées sur la propriété des écoles de Montgomery County Public Schools (MCPS) ou à proximité de celles-ci, y compris les activités de vente dans un établissement scolaire MCPS pendant la journée

II. PROCÉDURES

- A. Un fournisseur ne doit pas vendre ni offrir de vendre un article sur une voie publique ou voie de passage à moins de 500 pieds d'une école Montgomery County public school, à moins que le directeur de l'école ne l'autorise pour un événement spécial. Des règlements de permis de comté ou municipaux non gérés par MCPS peuvent également s'appliquer.
- B. Les fournisseurs souhaitant effectuer leurs activités commerciales auprès du personnel, des élèves ou d'autres membres de la communauté scolaire dans un établissement MCPS pendant la journée scolaire doivent avoir l'autorisation du directeur/délégué.
- C. Les directeurs d'école peuvent demander conseil à l'Office of School Support and Improvement au sujet des activités de vente autorisées à proximité ou sur la propriété de l'école et dans les établissements scolaires. Les directeurs doivent prendre en considération la politique BBB, *Ethique* et le règlement MCPS CNA-RB, *Promotion commerciale*, et GCA-RA, *Conflit d'intérêt*.
- D. Toutes les personnes prenant part à tout type de travail de vente sans la permission du directeur d'école seront avisées par le directeur de l'école/délégué qu'elles enfreignent la loi et doivent quitter les lieux.

- E. Si la personne refuse de quitter la zone interdite par la loi, le directeur/délégué en informera la police.
- F. Un rapport de suivi sera déposé, comme décrit dans le règlement MCPS COB-RA, *Signalement d'un incident grave*.

Sources connexes : *Code de Montgomery County, §47-2, heures et lieux d'opération ; Code of Montgomery County Regulations, §47.02.01.05.2 (a) (10), §47.02.01.05.2 (b) (3) et §47.02.01.05.3 (c) (6)*

Historique du règlement : anciennement règlement n° 270-3, 4 octobre 1974 ; révisé en 1989 ; révisé le 15 mai 1995 ; ancien règlement COD-RA ; révisé le 14 octobre 2008 ; révisé le 16 avril 2018.